

Thermor 

DU 1^{ER} OCTOBRE
AU 31 DÉCEMBRE 2025
OFFRE RÉSERVÉE AUX INSTALLATEURS

GAGNANT À TOUS LES COUPS

avec Thermor



100€
REMBOURSÉS*
sur 1 PAC Air-Air



100€
REMBOURSÉS*
sur 2 sèche-
serviettes



100€
REMBOURSÉS*
sur 1 chauffe-eau
thermodynamique



200€
REMBOURSÉS*
sur 4 radiateurs



400€
REMBOURSÉS*
sur 1 PAC Air-Eau



X2 Valable 2 fois par raison sociale et par famille de produit

= JUSQU'À 1800€ REMBOURSÉS*

*Sur les gammes éligibles, rendez-vous sur thermor-pro.fr pour en bénéficier et consulter les conditions détaillées de l'offre.

**simul^h
home**

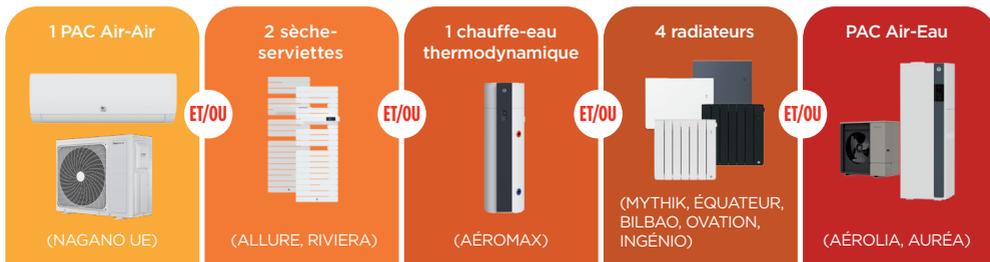
Dimensionnez de façon précise et trouvez les solutions Thermor idéales pour tous vos projets sur thermor-pro.fr

COMMENT PARTICIPER À L'OPÉRATION ?



1

Achetez (chez votre distributeur habituel) **et installez**, entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2025 :



2

Pour bénéficier de votre remboursement :

- **Connectez-vous** avant le 31 janvier 2026 sur le site **thermor-pro.fr** et complétez votre dossier.
- **Renseignez** vos informations postales et votre IBAN.
- **Téléchargez impérativement :**
 - La ou les factures d'achat des appareils de votre distributeur, datées entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2025.
 - Les photos des étiquettes de série qui se trouvent sur le côté des appareils.

L'étiquette entière doit être parfaitement lisible ainsi que le numéro de série de l'appareil. Les codes-barres des cartons ne sont pas recevables. La facture doit être entière, lisible, sans suppression, ni rature. Un bon de livraison ne peut pas être pris en compte. Pensez à photographier l'étiquette avant l'installation des appareils.

3

Vous recevrez votre virement bancaire sous 4 à 6 semaines, sous réserve d'un dossier complet et conforme. Offre limitée à 2 remboursements par gamme de produits et par raison sociale installateur, soit 10 dossiers valides et 1800€ remboursés maximum sur la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025.



Pour tout renseignement, contactez notre centre de gestion au **03 86 97 46 56** ou par mail : **thermor@ljpv.fr**

POUR PARTICIPER, RENDEZ-VOUS SUR THERMOR-PRO.FR

Offre valable 2 fois par gamme de produits, par raison sociale installateur. Offre de remboursement réservée aux installateurs professionnels domiciliés en France métropolitaine (Corse comprise) et valable pour l'achat du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025 des solutions électriques éco-performantes Thermor suivantes :

- 1 PAC Air-Air (NAGANO UE)
- 2 sèche-serviettes (ALLURE, RIVIERA)
- 1 chauffe-eau thermodynamique (AÉROMAX)
- 4 radiateurs (MYTHIK, ÉQUATEUR, BILBAO, OVATION, INGÉNIO)
- 1 PAC Air-Eau (AÉROLIA, AURÉA)



Offre limitée à 2 remboursements par gamme de produits et par raison sociale installateur (même nom, même RCS), soit 10 dossiers validés et 1800€ remboursés maximum. Pour bénéficier d'un remboursement, enregistrez votre demande sur le site <https://www.thermor-pro.fr/> avant le 31 janvier 2026 inclus.